

1562 Corcelles, le 19 novembre 2020



COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

**MUNICIPALITE**

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

[commune@corcelles.ch](mailto:commune@corcelles.ch)

**AU CONSEIL COMMUNAL DE  
CORCELLES/Payerne**

***PREAVIS N° 09/2020***

## **Route du Bornalet**

**Création d'un giratoire à l'intersection de la rue des Condémines**

**Remplacement du revêtement bitumineux sur une longueur de 110 m**

---

### **Nomenclature :**

DGMR : Direction Générale de la Mobilité et des Routes

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 PREAMBULE**

La route du Bornalet dessert le village depuis la sortie de la RC 601 avec un tronçon limité à 80 km/h sur la rectiligne puis à 50 km/h au panneau d'entrée du village, proche de l'intersection avec la rue des Condémines. L'augmentation du trafic de ces dernières années, cumulée à la vitesse parfois excessive des véhicules sur cette route cantonale, a encouragé la Municipalité à étudier la possibilité de créer une porte d'entrée de village, alliant esthétique et sécurité et permettant une meilleure gestion du trafic sur ce carrefour.

Cette route cantonale du Bornalet est affectée aux convois exceptionnels de type I, soit la plus contraignante en terme de gabarit routier avec des largeurs minimums à respecter.

Les contraintes liées à ce type de convois ont restreint les divers projets d'aménagements routiers qui ont été soumis préalablement au Voyer des routes de l'Arrondissement Nord. Il s'est avéré qu'un ouvrage de modulation de trafic avec îlot central ne remplissait pas les deux principaux objectifs recherchés, soit la gestion du trafic au carrefour des Condémines et la limitation de vitesse des véhicules entrant et sortant du village contrairement à l'aménagement d'un giratoire.

## **2 DONNEES DE BASE**

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants ont servi de base à l'établissement des études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la commune de Corcelles-près-Payerne.
- Etude sur l'assainissement du bruit routier réalisé par le bureau Triform SA en 2013.

La Municipalité a dès lors demandé au bureau d'ingénieurs Sabert SA à Payerne, d'étudier ce projet et d'établir un dossier pour une demande préalable officielle auprès de la DGMR. Ce dossier lui a été envoyé en date du 02 octobre 2020 (traitement 3 mois).

La mise à l'enquête publique, prévue en janvier 2021, tiendra compte des remarques émises par les différents services cantonaux à l'issue de cette demande préalable.

## **3 OBJET DU PREAVIS**

### **SUPERSTRUCTURE**

Le projet consiste à l'aménagement d'un giratoire sur la route du Bornalet, à l'intersection avec la rue des Condémines, ainsi que de la réfection du revêtement bitumineux existant sur l'axe du Bornalet en direction du village (L = 110 m).

Le coffre de la route sera maintenu sur le tronçon à réfectionner, contrairement à celui sis sous l'emprise du giratoire qui sera remplacé.

### **Données techniques du giratoire :**

- Giratoire type mini-giratoire à îlot semi-franchissable = Ø 18 m'.
- Largeur de l'entrée et de la sortie du giratoire = 4.00 m'.
- Largeur de l'anneau de circulation = 5.00 m'.
- Largeur de la couronne semi-franchissable en pavés = 2.50 m'.
- Largeur de l'anneau central infranchissable = 3.00 m'.
- Îlots directionnels en pavés, hauteur = 5 cm.
- Bordures hautes type Etat de Vaud A 20/24 avec planelle d'écoulement pour l'extérieur du giratoire.
- 3 couches de revêtements bitumineux sur les zones de roulement.
- Grilles prévues pour récolter l'eau de pluie.
- Largeur du trottoir côté village = 2.00 m'.
- Création de zones prévues pour des aménagements décoratifs.

Annexe 1      *Plan de situation*

Annexe 2      *Coupe type*

### **Marquage et signalisation :**

#### *Existant :*

Le marquage existant a fait l'objet d'une récente modification, soit la suppression de la ligne d'axe et la création de deux bandes cyclables de 1.50 m' chacune.

#### *Projet :*

Une signalisation et un marquage adéquats seront effectués pour le giratoire.

A la sortie du giratoire « côté village », un marquage sera mis en place afin de réduire la voie de circulation à 6.50 m', depuis le bord de route/trottoir existant, en y intégrant à nouveau le marquage des deux bandes cyclables d'une largeur de 1.50 m' chacune.

Le panneau d'entrée de village sera avancé d'environ 30 m' en direction de Dompierre.

### **Eclairage public :**

Un projet d'éclairage public a été réalisé par le Groupe E selon les normes en vigueur. Celui-ci comprend la création de 4 nouveaux points lumineux.

### **Aménagements dans les zones de verdure :**

La Municipalité souhaite apporter à cet ouvrage d'entrée de village, un caractère fleuri et verdoyant. Dès lors, des zones de verdure ont été considérées en suffisance. Les aménagements prévus à l'intérieur de ces îlots seront définis ultérieurement, ceci en collaboration avec notre responsable des espaces verts.

L'aménagement décoratif au centre du giratoire n'est pas encore défini. Celui-ci fera l'objet d'une attention particulière de la Municipalité quant à sa qualité.

### **Données foncières :**

Des emprises de terrains sont nécessaires pour la création de ce giratoire. Celles-ci se situent sur les parcelles privées n° 3081 et n° 3262 appartenant à la Commune et sont affectées à la zone d'utilité publique.

A la fin des travaux, ces emprises seront transférées au domaine public.

*Annexe 3      Plan des emprises*

### **Comptages routiers :**

Des comptages ont été effectués par la DGMR en 2015-2018-2019-2020 et se situent avant le panneau 50 km/h sur le tronçon limité à 80 km/h ainsi qu'à proximité des premières habitations sur le tronçon limité à 50 km/h.

Après analyse de ces comptages, on constate que :

- Le nombre de véhicules a augmenté de 5 % depuis 2015 par rapport à 2019, portant le total à 4'069 véhicules par jour.

- Le nombre de véhicules comptabilisé sur les derniers comptages de novembre 2020 est inférieur à 2019. Le télétravail lié au COVID en est sûrement la cause.
- Malgré la récente mise en place de bandes cyclables à l'entrée du village, le V85 est tout de même de 66 km/h à proximité des premières habitations sur le tronçon limité à 50 km/h, avec près de 500 véhicules par jour roulant à + de 65 km/h, dont près de 60 véhicules à + de 80 km/h.
- Le V85 est significativement plus haut en sortant du village qu'en y entrant.

#### Conclusion :

La création du giratoire va limiter automatiquement la vitesse des véhicules qui entrent et qui sortent du village.

#### Annexe 4      *Détail des comptages*

### **INFRASTRUCTURE**

#### Eaux claires :

De nouvelles grilles sont prévues pour la récolte des eaux de surface de la route et seront raccordées au collecteur EC existant qui se déverse dans l'Arbogne.

#### Eclairage public :

Des tubes seront posés pour alimenter les 4 nouveaux candélabres. Le centre du giratoire et l'îlot situé proche des platanes seront équipés d'un tube en attente, ceci afin d'y installer un éventuel raccordement électrique.

#### Eau potable :

Les îlots de verdure seront équipés d'une prise d'eau, ceci afin de permettre un entretien optimal de ces espaces.

## **4 DEVIS ESTIMATIF**

Le devis estimatif ci-dessous est basé sur les prix des meilleures offres reçues ou soit sur des estimations lorsque celles-ci ne nous ont pas été remises. Il se présente de la manière suivante :

### **PARTIE GIRATOIRE**

<u>Superstructure</u>		
Génie civil	Fr.	220'000.00
Eclairage public	Fr.	15'000.00
Signalisations et marquages routiers	Fr.	10'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	52'000.00
Divers et imprévus	Fr.	18'000.00
Total HT	Fr.	315'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	24'200.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>339'200.00</b>

### Infrastructure

Génie civil	Fr.	45'000.00
Appareillage sanitaire	Fr.	10'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	10'000.00
Divers et imprévus	Fr.	5'000.00
Total HT	Fr.	70'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	5'500.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>75'500.00</b>

### Aménagement des espaces verts

Génie civil	Fr.	10'000.00
Aménagement des îlots de verdure	Fr.	20'000.00
Total HT	Fr.	30'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	2'300.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>32'300.00</b>

**TOTAL PARTIE GIRATOIRE** **Fr. 447'000.00**

### PARTIE REFECTION DE LA CHAUSSEE

Génie civil	Fr.	87'000.00
Frais administratif et honoraires	Fr.	8'000.00
Divers et imprévus	Fr.	10'000.00
Total HT	Fr.	105'000.00
TVA de 7.7 % (pour arrondir)	Fr.	8'000.00
<b>Total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>113'000.00</b>
<b>TOTAL PARTIE REFECTION DE LA CHAUSSEE</b>	<b>Fr.</b>	<b>113'000.00</b>

<b>Coût total TTC des travaux à charge de la Commune</b>	<b>Fr.</b>	<b>560'000.00</b>
--	------------	-------------------

Subvention routes ( <i>estimation</i> )	Fr.	100'000.00
---	-----	------------

## **5 FINANCEMENT**

Cet investissement figure dans le tableau des investissements nécessitant le recours à l'emprunt remis à jour dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 pour un montant de Fr. 500'000.--.

Au vu du coût minime des travaux liés aux EC et EP, l'ensemble de l'investissement, lié à la création de ce giratoire, figurera dans les aménagements routiers de notre comptabilité communale.

La Municipalité propose d'amortir Fr. 160'000.-- de cet investissement en utilisant partiellement la réserve "Aménagements routiers" qui avait été créée lors du bouclage de la comptabilité de l'année 2019. Afin de respecter le principe qui veut que le montant figurant à l'actif du bilan soit le même que celui du passif, un emprunt de Fr. 400'000.-- sera négocié aux meilleures conditions du marché.

Ce nouvel emprunt est possible au vu de la situation de nos des dettes communales qui se situeront à Fr. 11'708'225.-- au 31 décembre 2020, après prise en considération de l'emprunt pour la rénovation du collège de Fr. 2'200'000.--.

Pour rappel, le plafond d'endettement a été fixé à Fr. 16'000'000.-- pour la présente législature.

Les charges relatives au solde de l'amortissement, ainsi que les intérêts, seront enregistrées dans les comptes 43.331 "Amortissements sur routes" et 43.322 "Intérêts des emprunts".

## **6 CONCLUSIONS**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. MM. Pierre-André Rapin, municipal responsable, est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

*En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :*

**Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis 09/2020, décide :**

### **Art. 1**

**D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux pour la création d'un giratoire sur la route du Bornalet tel que présenté.**

### **Art. 2**

**D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 560'000.-- dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales prévues.**

### **Art. 3**

**D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 400'000.-- aux meilleures conditions du marché.**

**Art. 4**

**D'amortir un montant de Fr. 160'000,-- par le compte 43.331 "Amortissements sur routes" en utilisant la réserve du compte n° 9292.20 "Aménagement routier".**

**Art. 5**

**D'amortir le solde des investissements de Fr. 400'000,-- par le compte 43.331 "Amortissements sur routes" sur une durée de 20 ans.**

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE:**

La Syndique :



N. Rapin

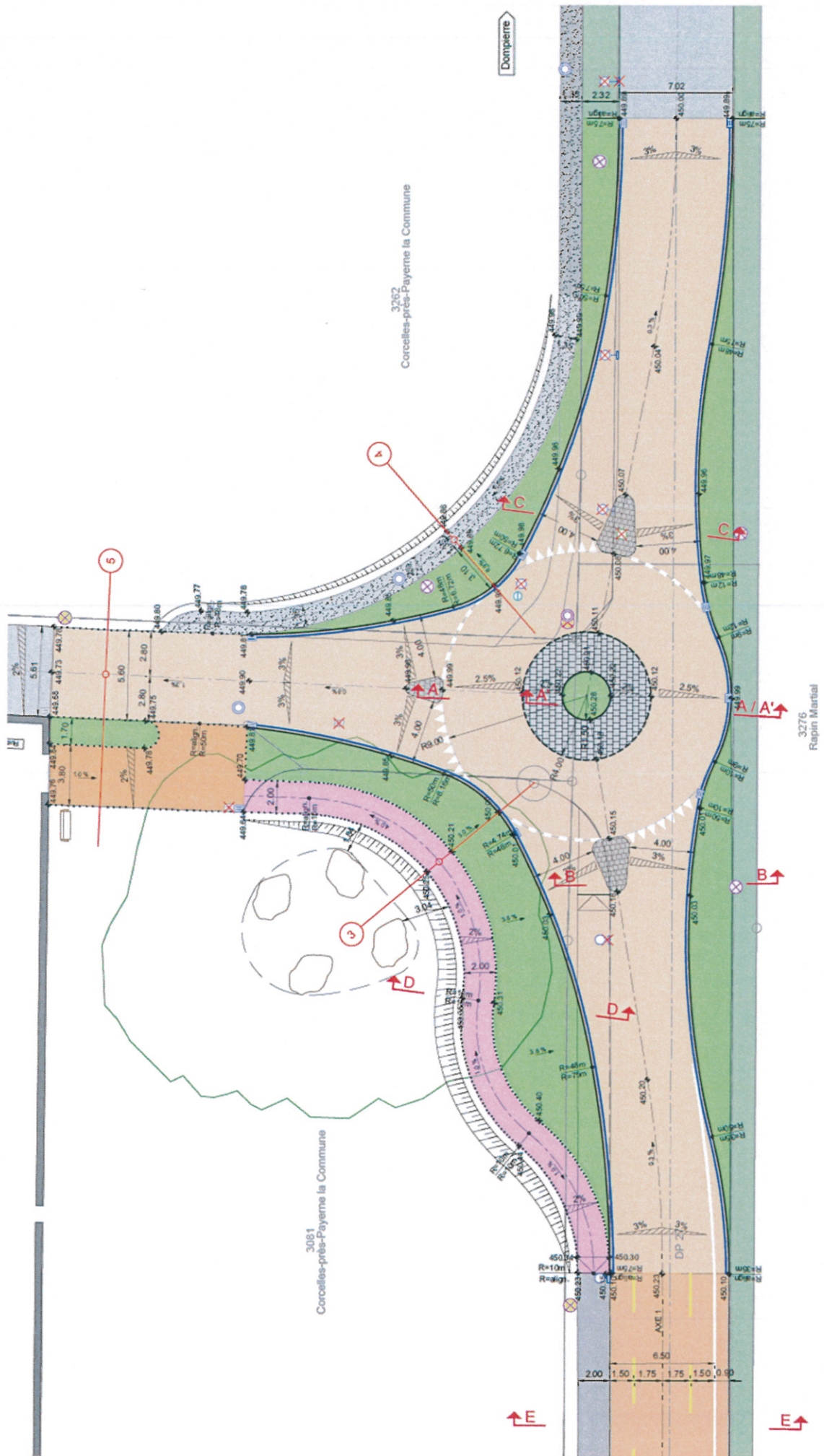
(LS)

Le Secrétaire :



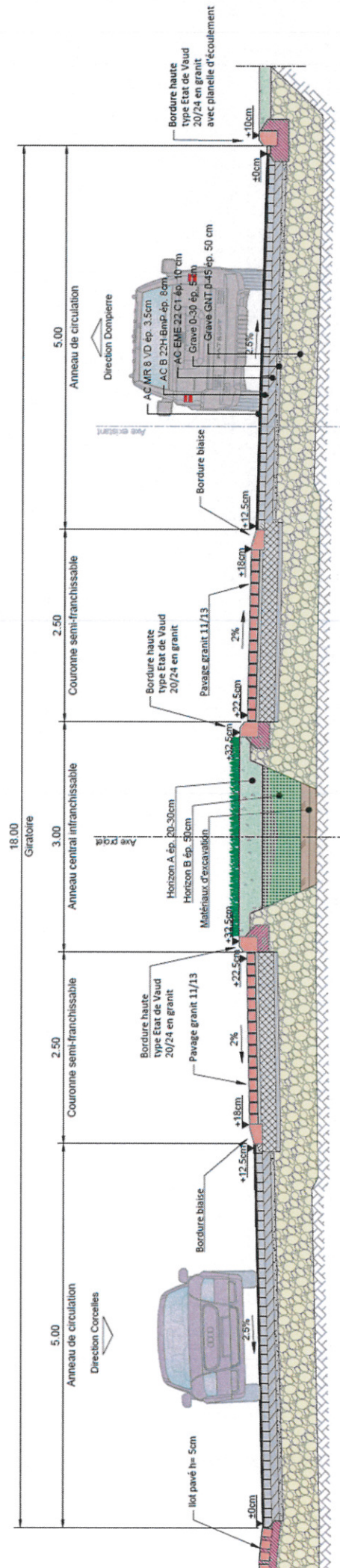
J.F. Pahud

# Annexe 1 Plan de situation du giratoire

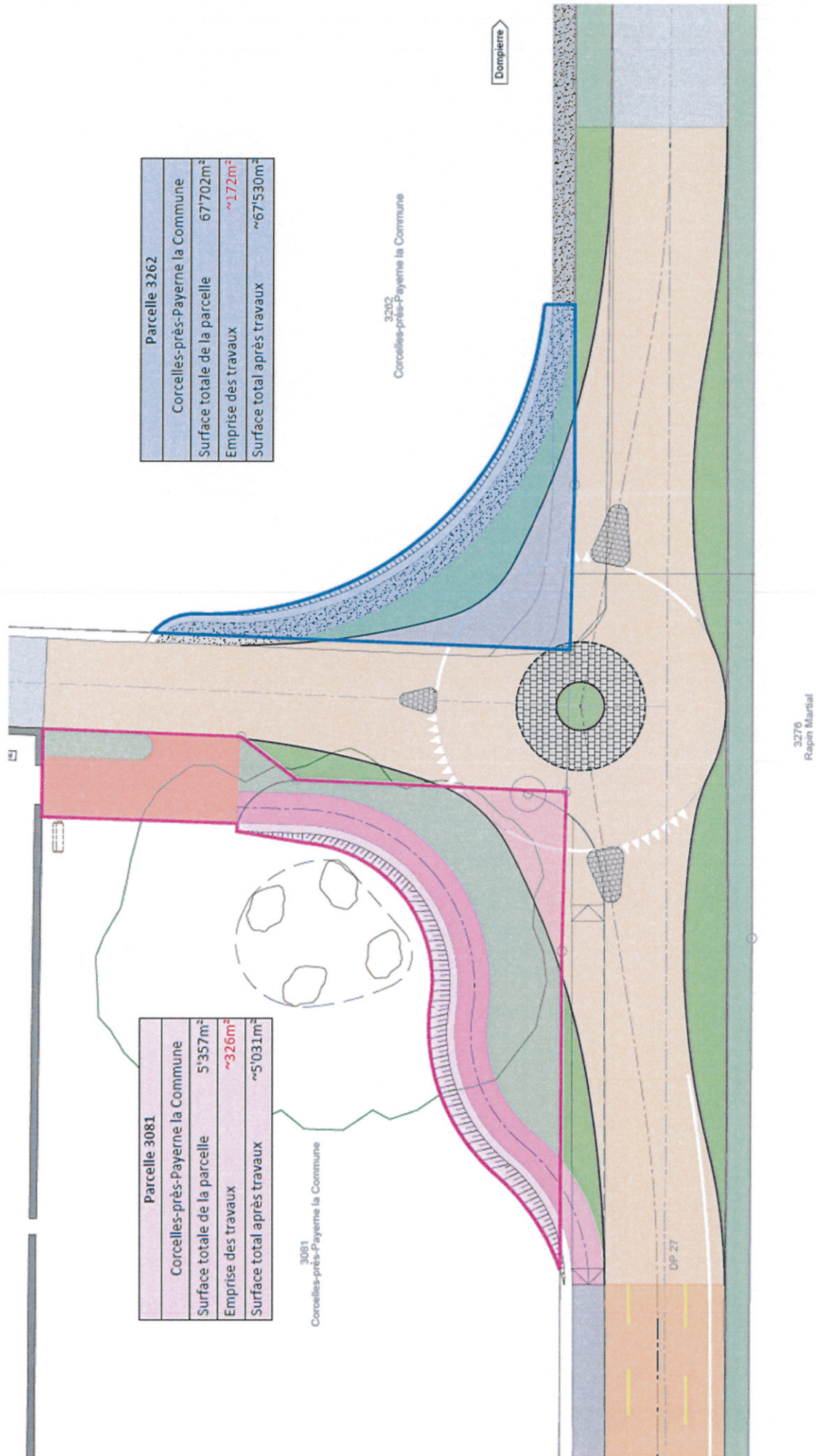




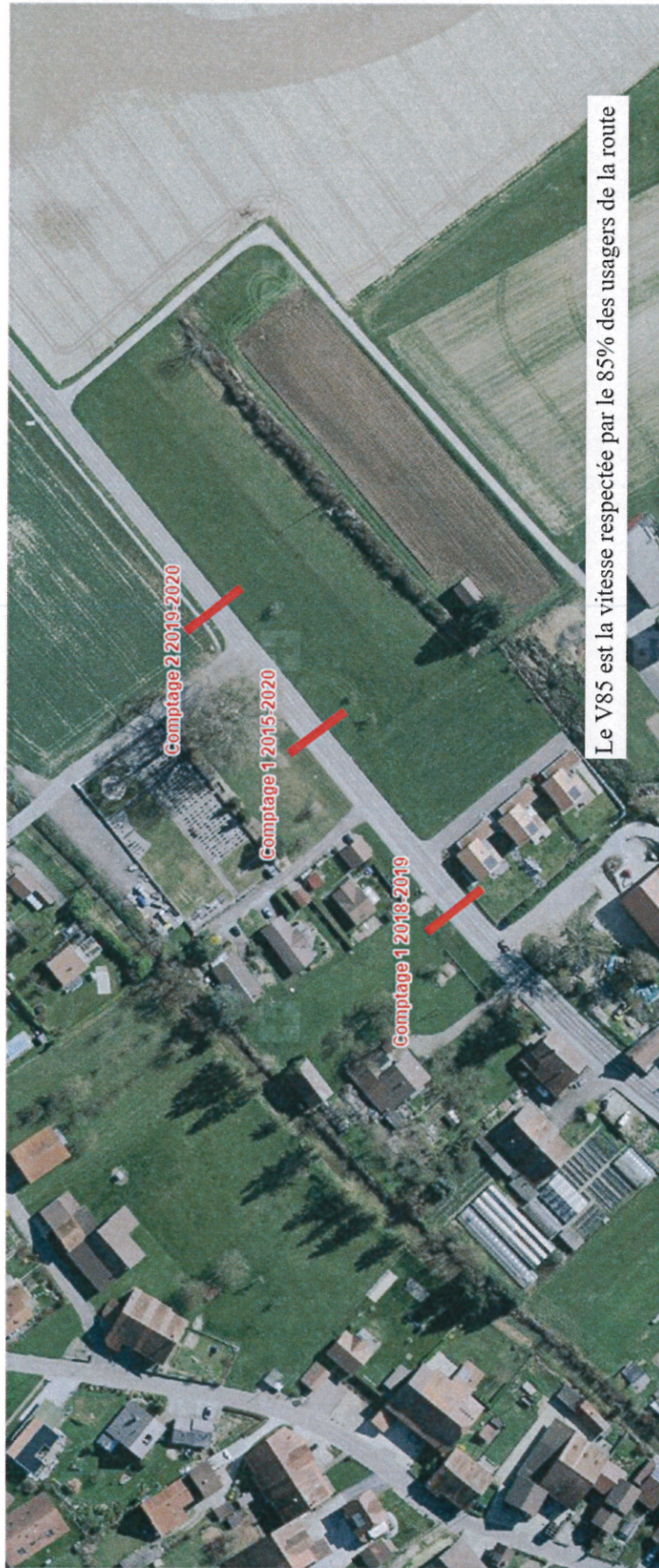
## Annexe 2 Coupe type du giratoire



### Annexe 3 Plan des emprises



## Annexe 4 Détails des comptages routiers



Le V85 est la vitesse respectée par le 85% des usagers de la route

Lieu du comptage	Date [du ... au ...]	TJM [vhc-j]	V85	TJM moy. [vhc-j]	V85	nombre de vhc roulant à + de 80 km/h par jour	nombre de vhc roulant entre 65-80 km/h par jour	V85	TJM moy. [vhc-j]	nombre de vhc roulant à + de 80 km/h par jour	nombre de vhc roulant entre 65-80 km/h par jour	V85	nombre de vhc roulant à + de 80 km/h par jour	nombre de vhc roulant entre 65-80 km/h par jour
<b>comptage n°1</b> Limitation à 50km/h	12.03.2015 - 18.03.2015	3877	73	1874	67	302	21	2003	75	657	21	21	21	21
	25.05.2018 - 31.05.2018	4003	61	1976	67	259	3	2027	63	186	11	11	11	11
	30.08.2019 - 05.08.2019	4069	61	1949	58	63	4	2120	63	212	13	13	13	13
	27.10.2020 - 02.11.2020	3486	66	1711	61	98	12	1775	72	395	44	44	44	44
<b>comptage n°2</b> Limitation à 80km/h juste avant le panneau 50km/h	30.08.2019 - 05.08.2019	4236	73	2049	66	306	21	2187	76	770	18	18	18	18
	27.10.2020 - 02.11.2020	3655	73	1785	65	251	13	1870	76	699	116	116	116	116